

**MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE
ET SECONDAIRE**

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE**

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

**MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA
SOLIDARITE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME**

**SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT
DU PLAN SECTORIEL DE L'EDUCATION**



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

AIDE-MEMOIRE DE LA DIXIEME REVUE SECTORIELLE CONJOINTE DE L'EDUCATION DU TOGO JUIN 2025

Table des matières

I. CONTEXTE DE LA REVUE SECTORIELLE CONJOINTE DE 2025	2
II. RAPPEL DES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA REVUE SECTORIELLE	2
2.1. Objectif général	2
2.2. Objectifs spécifiques	2
2.3. Résultats attendus de la revue	2
III. DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA REVUE SECTORIELLE	3
3.1. Cérémonie d'ouverture	3
3.2. Présentation des rapports par les sous-secteurs	4
3.2.1. Mise en œuvre des recommandations de 2023	5
3.2.2. Situation des indicateurs de suivi du PSE	5
3.2.3. Principales réalisations en 2023 et 2024	6
3.2.4. Présentation des thématiques	13
3.2.5. Travaux en commissions	14
3.2.6. Restitution des travaux en commissions	14
3.3. Synthèse des travaux et clôture de la revue sectorielle	15
3.3.1. Lecture du rapport général des travaux	15
3.3.2. Cérémonie de clôture	16
IV. CONCLUSION	16
ANNEXES	20
Annexe 1 : Tableau de mise en œuvre des recommandations de la revue de novembre 2023	20
Annexe 2 : Tableau des indicateurs de performance du MEPS	23
Annexe 3 : Tableau des indicateurs de l'ETFPA	24
Annexe 4 : Tableau des indicateurs du MESR	24
Annexe 5 : Tableau des indicateurs de l'AENF	25
Annexe 6 : Dépenses publiques d'éducation : dotations budgétaires 2022, 2023 et 2024	25
Annexe 7 : Agenda indicatif de la revue	26
Annexe 8 : Outil de collecte auprès des partenaires	28
Annexe 9 : Outils personnalisés pour autres ministères : Ici, Ministère de l'eau	29

I. CONTEXTE DE LA REVUE SECTORIELLE CONJOINTE DE 2025

Depuis l'adoption en mars 2010 de la première version de son Plan sectoriel de l'éducation (PSE 2010-2020), le Togo a inscrit dans ses habitudes la tenue, chaque année, d'une revue conjointe du secteur. C'est l'occasion pour le gouvernement et ses partenaires en développement de passer en revue les performances annuelles du secteur au regard des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés dans la politique éducative, d'apprécier les résultats obtenus, de porter un regard critique sur les grands défis et de proposer des recommandations d'amélioration.

Ce rythme annuel a été éprouvé par l'avènement, en 2020, de la pandémie à coronavirus (COVID-19) l'année même où le PSE 2020-2030 a été adoptée. La première revue des activités du PSE 2020-2030 n'est intervenue qu'en novembre 2023, portant sur les années 2021 et 2022. Cela s'est répété encore cette année, bien que le pays n'ait plus connu de difficultés majeures. La revue 2025 a analysé les performances du secteur en années 2023 et 2024.

Prévue pour se tenir sur trois jours, la revue sectorielle 2025 s'est finalement tenue les 4 et 5 juin 2025, la journée du vendredi 6 juin étant fériée en raison de la célébration de la Tabaski. Elle a regroupé plus de cent quarante (140) participants provenant :

- des quatre ministères en charge de l'éducation : enseignement de base et général (MEPS), enseignement technique, formation professionnelle et apprentissage (METFPA), enseignement supérieur et recherche (MESR), alphabétisation et éducation non formelle (AENF) ;
- des partenaires techniques et financiers ;
- des organisations non gouvernementales ;
- des partenaires sociaux et représentants de la société civile.

Le présent aide-mémoire présente les principales conclusions et recommandations de la dixième revue conjointe du secteur de l'éducation du Togo.

II. RAPPEL DES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA REVUE SECTORIELLE

2.1. Objectif général

L'objectif général visé par la revue 2025 est de rendre compte de l'exécution physique et financière des différentes activités du secteur pour les années 2023 et 2024, ainsi que de l'évolution des indicateurs de développement du secteur.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques assignés à la revue 2025 sont de :

- présenter le bilan des réalisations physiques et financières en 2023 et 2024 au sein du secteur ;
- faire le suivi des indicateurs de performance des sous-secteurs ;
- débattre des thématiques retenues, liées aux défis majeurs du secteur ;
- faire des recommandations pertinentes et réalistes en lien avec les défis ou problèmes du secteur.

2.3. Résultats attendus de la revue

Relativement aux objectifs spécifiques poursuivis, les résultats attendus de la revue sont :

- le bilan des exécutions physiques et financières des années 2023 et 2024 est présenté et discuté ;

- le suivi des indicateurs de performance des sous-secteurs est fait ;
- les thématiques retenues sont présentées et débattues ;
- des recommandations pertinentes et réalistes pour l'amélioration des actions sont faites.

III. DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA REVUE SECTORIELLE

Les travaux se sont déroulés en quatre temps : (i) la cérémonie officielle d'ouverture), (ii) la présentation des rapports sous-sectorielles et le panel sur l'insertion des diplômés, (iii) les travaux en commissions, (iv) la plénière de restitution et la clôture.

3.1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de la 10^è revue sectorielle de l'éducation du Togo a connu l'intervention des six (06) personnalités :

- ♦ Le Secrétaire technique permanent du PSE, Professeur Sena Yawo AKAKPO-NUMADO, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a situé dans son contexte historique la revue sectorielle conjointe et l'a présentée comme un outil annuel pour faire le bilan régulier des réalisations physiques, techniques et financières en vue de procéder à des réajustements, à travers des recommandations qu'elle formule au vu des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PSE. Le Professeur a poursuivi avec les remerciements aux ministres en charge du secteur, aux PTF, aux membres des équipes techniques sous-sectorielles et de coordination, bref à l'ensemble des participants avant de souhaiter un plein succès aux travaux.

Dr Erinna Corinne DIA, Représentante Résidente de l'UNICEF, Cheffe de file des partenaires techniques et financiers, après les civilités, a exprimé au nom des PTF, son entière satisfaction pour la tenue de cette revue. Elle a remercié les ministres en charge du secteur, ses collègues représentants des PTF et acteurs de la société civile pour la qualité du dialogue entretenu. Rappelant certains progrès réalisés au sein du secteur, surtout en matière d'accès, et aussi des défis auxquels le système reste confronté, elle a appelé les participants à un dialogue franc et à des recommandations concrètes vu que cette revue se situe à une période charnière et apparait comme une évaluation à mi-parcours du PSE 2020-2030. Elle a affirmé que les PTF, par sa voix, réitérent leurs engagements à poursuivre les appuis techniques et financiers nécessaires à la garantie d'une éducation de qualité pour tous au Togo.

- ♦ Après Dr DIA, ce fut le tour du Prof. Kossiwa ZINSOU-KLASSOU, ministre de l'action sociale, de la solidarité et de la promotion de la femme, en charge de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle de prendre la parole. Le ministre a présenté ses civilités et a rappelé l'existence d'un cadre juridique et institutionnel qui permet de dérouler les différents types d'activités et les programmes dont la revue sectorielle. Elle a parlé de l'existence d'une stratégie nationale d'éducation non formelle actualisée en 2023 pour la période 2024-2028 qui s'inscrit dans la vision globale du PSE 2020-2030, lui-même arrimé à la feuille de route gouvernementale et l'ODD4. Le ministre a également fait ressortir certains défis liés à son sous-secteur et a appelé à plus de moyens et à plus d'engagement de la part de l'Etat, des communautés et des partenaires pour garantir la contribution du sous-secteur AENF à la qualité de l'éducation de manière générale.
- ♦ Le ministre de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, Monsieur Isaac TCHIAKPE a structuré son intervention en deux temps :

d'abord une réflexion et ensuite un survol du bilan des activités de son département. Dans sa réflexion, le ministre se demande si la scolarisation intense, vue comme cadre d'éducation des enfants et qui garantit l'égalité des chances et l'employabilité en est vraiment un. On remarque que la notion de qualification tend à se résumer aux diplômes possédés alors que l'exercice de métiers mobilise un panel bien plus ouvert de qualités. Il estime que les compétences académiques ne doivent pas écraser celles du travail lui-même et les apprentissages non scolaires. Le ministre a invité à un recentrage de l'école sur la finalité éducative. Et après avoir partagé quelques résultats obtenus par son département en termes de réalisations, de défis et aussi de perspectives, il a conclu sur l'espérance d'avoir des réflexions et des résultats féconds au cours des travaux.

- ◆ A son tour, le Ministre Kanka-Malik NATCHABA, en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche a témoigné de sa reconnaissance aux uns et aux autres. Il a déclaré qu'après avoir travaillé à l'interne avec l'équipe technique de préparation de la revue et entendu les uns et les autres, il va sans dire que l'éducation togolaise, ces dernières années, a fait de bonds quantitatifs et amélioré l'inclusion. Parlant des axes de l'enseignement supérieur dans la Feuille de route gouvernementale, le ministre a informé sur les réformes au niveau des universités de Lomé et de Kara. Il a également parlé du continuum éducatif, considéré à la fois comme vertical et horizontal, qui permette l'acquisition des compétences mais aussi de briser les inégalités et favoriser la vie dans la société.
- ◆ Le dernier intervenant, Professeur Dodzi Komla KOKOROKO, ministre des enseignements primaire et secondaire, Président sectoriel, a décrit la vitalité de son sous-secteur à travers les statistiques sur les constructions scolaires, les recrutements d'enseignants, de conseillers pédagogiques et d'inspecteurs de 2020 à ce jour. Il a également reconnu que le système éducatif togolais avance malgré les défis persistants et a appelé chacun à jouer sa partition. Le ministre président sectoriel a convié les participants à la revue à une forte implication aux débats et aux travaux. C'est sur cette note que la 10^e revue sectorielle conjointe de l'éducation du Togo ont été lancés.

Un présidium composé de trois personnes a été mis en place pour conduire les travaux. Il s'agit de :

- Monsieur Achille Ayayi KOUAWO, Enseignant Chercheur à l'INSE-UL, Président
- Monsieur Ydora GANDA, Inspecteur de l'ETFP, premier rapporteur
- Madame Danmigou MALEME, Spécialiste de politiques éducatives au STP-PSE, deuxième rapporteur.

3.2. Présentation des rapports par les sous-secteurs

Les présentations sous-sectorielles avaient été orientées et ont suivi un même canevas en six points, à savoir :

- Un bref aperçu du sous-secteur (comme note introductive) ;
- L'état de mise en œuvre des recommandations de la revue passée ;
- L'état des indicateurs (cibles et réalisations sur trois années : 2022 à 2024) ;
- Les réalisations financières
 - Budget de l'Etat
 - Apports des PTF
- Les réalisations physiques suivant les trois volets du PSE
 - Volet Accès équitable

- Volet qualité
- Volet Gouvernance
- Un quatrième volet (Recherche) pour l'enseignement supérieur
- Les défis et recommandations

3.2.1. Mise en œuvre des recommandations de 2023

En vue de corriger les dysfonctionnements et suivre les progrès vers l'atteinte des objectifs du PSE, la revue de novembre 2023 a proposé dix-sept (17) recommandations dont cinq (05) liées à la coordination sectorielle (STP), six (06) au ministère des enseignements primaire et secondaire (MEPS), trois (03) au ministère enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'apprentissage (METFPA), un (01) au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et deux (02) à l'alphabétisation et l'éducation non formelle (AENF).

A l'évaluation, trois (03) recommandations ont été complètement réalisées (17,65 %), dix (10) sont en cours de mise en œuvre (58,82 %) et quatre (04) ne sont pas réalisées, soit 23,53 %.

Le tableau synoptique de mise en œuvre des 17 recommandations de la revue de 2023 est en annexe.

3.2.2. Situation des indicateurs de suivi du PSE

Les indicateurs de performance du secteur sont appréhendés par niveau d'enseignement et suivant les trois principaux volets du PSE à savoir l'accès équitable, la qualité et la gestion ou gouvernance.

Au préscolaire, les taux de couverture pour les enfants de 4 à 5 ans sont passés de 45,40% en 2022 à 45,20% en 2024. Du point de vue du genre, la proportion des filles inscrites dans le préscolaire a diminué, passant de 51% en 2022 à 50,4% en 2023, puis à 46,4% en 2024, en deçà de la cible fixée par le PSE, qui est de 50,6%.

Dans l'enseignement primaire, l'évolution de la scolarisation affiche des taux bruts de 115,4% en 2022, 111,7% en 2023 et 116,7% en 2024 contre des cibles de 127,0%, 124,1% et 120,0% respectivement montrant que les réalisations sont en-deçà des cibles du PSE. La même tendance est observée chez les filles. Le taux d'achèvement du primaire (88,7% ; 88,8% et 94,6%), bien que toujours en deçà des cibles du PSE (118,4% ; 122,9% et 128,6%), ont progressé sur la période aussi bien pour l'ensemble des élèves que pour les filles (86,5% ; 87,7% et 92,2%). Les taux de réussite au CEPD (81,8% ; 92,8% et 97,6%) pour l'ensemble des candidats et aussi pour les filles dépassent les prévisions du PSE pour les deux dernières années.

Au secondaire général premier cycle, pour une cible de 88,0%, la transition CM2-6^e est de 75,1% en 2022, 85,90% en 2023 et 91,0% en 2024 pour l'ensemble des élèves. Pour les filles, les taux sont de 74,0%, 84,5% et 89,70% respectivement pour les années 2022, 2023, 2024. L'achèvement du collège a connu une baisse de 62,7% en 2022 à 58,30% en 2023 avant de remonter à 61,40% en 2024. Chez les filles, le taux est de 62,50% en 2022, 58,40% en 2023 et 58,30% en 2024. Le redoublement, quant à lui, s'est amélioré, le taux passant de 15,5% en 2022 à 8,70% en 2024.

Au secondaire général second cycle, le taux de transition collège-lycée dépasse la cible du PSE : 43,53% en 2022, 52,20% en 2023 et 52,9 en 2024 contre une cible de 40% sur la période. La même tendance haussière est observée chez les filles. Le taux d'accès au lycée par contre, a évolué en dents de scie sur les trois ans : 31,72% contre 26,70% en 2022, 41,80% contre 31,40% en 2023 et 37,70% contre 36,59% en 2024. La situation n'est guère luisante pour les filles où environ une fille sur trois accède au lycée. L'achèvement du lycée est amélioré, mais le taux de redoublement reste élevé, supérieur à la cible de 10,0%.

Dans l’enseignement technique et formation professionnelle, on note un accroissement de l’effectif des apprenants qui passe de 56 541 en 2022 à 71 109 en 2024. Pour la composante formation professionnelle, la proportion d’apprenants qui y sont inscrits passe d’environ 30% en 2020 à 46% en 2024. La section industrielle a connu une augmentation des inscrits, la proportion des apprenants passant de 45,6% en 2022 à 52,5% en 2024. Dans le même temps, la section tertiaire perd de vitesse, en passant de 53,6% en 2022 à 45% en 2024. L’accueil des apprenants dans les formations agricoles et les métiers de l’industrie reste un défi. On a accueilli en 2024 respectivement 3,1% et 2,0% d’apprenants alors que le PSE a prévu de privilégier ces formations en faisant baisser l’effectif des apprenants du tertiaire.

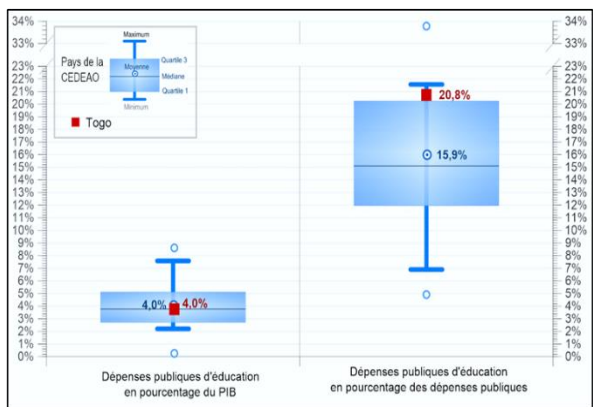
Dans l’enseignement supérieur, le pourcentage des étudiantes sur les trois années dépasse les prévisions : 36,14% contre 30,80% en 2022, 36,60% contre 31,20% en 2023 et 40,10% contre 31,84% en 2024. Le nombre d’étudiants pour 100 000 habitants est par contre resté en-deçà des prévisions. De la même manière, le pourcentage d’étudiants dans les filières scientifiques et technologiques et celui dans le domaine agriculture, sylviculture, halieutique et les sciences vétérinaires sont loin d’atteindre leurs cibles dans un pays essentiellement agricole et à l’heure où les technologies évoluent à la vitesse de la lumière.

Pour l’alphabétisation et l’éducation non formelle, aussi bien dans le domaine de l’alphabétisation, de la post-alphabétisation que dans celui de l’éducation non formelle, les effectifs ont régressé par rapport aux prévisions. On pourrait attribuer cet état de chose à l’insuffisance des ressources allouées au sous-secteur. Toutefois, pour la participation des filles, les réalisations ont dépassé les cibles sur les trois ans, probablement du fait de l’intervention de certaines communes pilotes dans le domaine, financées par DVV International, et du développement du Programme d’appui aux organisations des populations pastorales (PAO2P-AO) financé par le Département du développement communautaire de Suisse (DDC Suisse).

3.2.3. Principales réalisations en 2023 et 2024

3.2.3.1. Réalisations financières

Le Togo est l’un des pays de la sous-région à afficher une volonté manifeste pour le financement de son système éducatif.



En effet, en termes de part des dépenses d’éducation dans le budget de l’État, le Togo a consacré 20,8% en 2022, ce qui correspond à 4,0% du PIB, au moment où la moyenne des pays de la CEDEAO est de 15,9%.

En 2024, le financement accordé pour la mise en œuvre du PSE s’élève à 252,243 milliards FCFA, soit une augmentation de 9,3% par rapport à la dotation 2023.

Ci-dessous, le financement du gouvernement en faveur de l’éducation par sous-secteur.

Le tableau ci-après donne la situation des dotations (initiale et finale), par nature de dépenses, du **MEPS** sur la période de 2022 à 2024.

(Milliers XOF)	2022		2023		2024	
	Dotation initiale	Dotation Finale	Dotation initiale	Dotation Finale	Dotation initiale	Dotation finale
Dépenses courantes	126 216 256	133 157 989	149 648 447	144 267 823	164 545 664	165 545 664
Biens et services	3 058 535	5 578 535	3 109 161	2 680 019	3 202 436	3 202 436
Personnel	115 566 817	119 988 550	138 898 382	133 946 900	153 702 324	153 702 324

(Milliers XOF)	2022		2023		2024	
	Dotation initiale	Dotation Finale	Dotation initiale	Dotation Finale	Dotation initiale	Dotation finale
Subvention transfert	7 590 904	7 590 904	7 640 904	7 640 904	7 640 904	8 640 904
RI/ HPIP	222 000	222 000	232 000	116 000	232 000	232 000
Dépenses d'investissement	13 471 200	11 999 150	22 666 111	17 353 811	11 258 189	10 930 845
Total	139 909 456	145 379 139	172 546 558	161 737 634	176 035 853	176 708 509

Par nature de dépenses et pour la période allant de de 2022 à 2024, **l'enseignement technique et la formation professionnelle** a connu une évolution dans le budget de l'Etat en ces chiffres :

(Milliers XOF)	2022			2023			2024		
Nature Dépenses	Dotations	Réalisations	Taux d'exécution	Dotations	Réalisations	Taux d'exécution	Dotations	Réalisations	Taux d'exécution
Personnel	8 388 500,00	7 823 900,00	93,30%	9 520 915,07	7 672 558,37	80,59%	9 149 509,00	9 689 368,93	105,90%
Biens et services	805 900,00	803 400,00	99,70%	1 182 881,00	1 015 823,71	85,88%	1 279 280,00	1 276 028,79	99,75%
Transferts	570 000,00	570 000,00	100,00%	570 000,00	570 000,00	100,00%	670 000,00	670 000,00	100,00%
Investissements HPIP	25 000,00	25 000,00	100,00%	11 250,00	11 237,24	99,89%	22 500,00	22 441,78	99,74%
Investissements PIP	3 397 900,00	2 220 100,00	65,30%	2 239 271,00	442 365,49	19,75%	1 487 269,00	1 212 531,57	81,53%
Total	13 187 300,00	11 442 400,00	86,80%	13 524 317,07	9 711 984,80	71,81%	12 608 558,00	12 870 371,07	102,08%

Le tableau qui suit présente l'évolution des dépenses d'AENF dans le budget de l'Etat entre 2022 et 2024.

(Milliers F CFA)	2022			2023			2024		
	Dotation initiale	Réalisations		Dotation initiale	Réalisations		Dotation initiale	Réalisations	
		Montant	Taux		Montant	Taux		Montant	Taux
Personnel	79 600	55 300	69,47%	81 924	81 924	100%	81 000	81 000	100%
Fonctionnement	9 300	9 300	100,00%	5 636,5	5 226	92,72%	9 266	8 848	95%
Dépenses de transferts courants	100 000	100 000	100,00%	100 000	100 000	100%	100 000	100 000	100%
Total	188 900	164 600	87,14%	187 561	187 150	99,78%	190 266	189 848	99,78%

Pour le compte du **MESR**, la répartition des dépenses par nature se présente de la façon suivante.

Nature des dépenses	Prévision 2023		Exécution 2023		Taux d'exécution 2023	Prévision 2024		Exécution 2024		Taux d'exécution 2024
	Montant en milliers	Poids	Montant en milliers	Poids		Montant en milliers	Poids	Montant en milliers	Poids	
Salaire	849 541	2,18%	1 748 765	4,34%	205,85%	854 263	1,83%	844 346	2,00%	98,84%
Matériel	407 721	1,04%	390 355	0,97%	95,74%	679 632	1,45%	656 830	1,56%	96,64%
Transferts/Subventions	34 389 299	88,06%	34 466 399	85,58%	100,22%	39 953 299	85,44%	36 953 299	87,56%	92,49%
Subvention à l'UK	5 583 892	14,30%	5 583 892	13,86%	100,00%	6 083 892	13,01%	6 083 892	14,42%	100,00%
Subvention à l'UL	14 939 917	38,26%	15 017 017	37,29%	100,52%	14 939 917	31,95%	14 939 917	35,40%	100,00%
Bourses	13 079 330	33,49%	13 079 330	32,47%	100,00%	18 143 330	38,80%	15 143 330	35,88%	83,46%
Autres transferts	786 160	2,01%	786 160	1,95%	100,00%	786 160	1,68%	786 160	1,86%	100,00%
Immobilisations	3 404 859	8,72%	3 670 325	9,11%	107,80%	5 275 384	11,28%	3 749 834	8,88%	71,08%
Fonctionnement	215 460	0,55%	212 668	0,53%	98,70%	356 411	0,76%	317 663	0,75%	89,13%
Investissement (RI+RE)	3 189 399	8,17%	3 457 657	8,58%	108,41%	4 918 973	10,52%	3 432 171	8,13%	69,77%
Investissement RI	1 094 771	2,80%	858 893	2,13%	78,45%	1 077 833	2,30%	764 269	70,91%	70,91%
Investissement RE	2 094 628	5,36%	2 598 764	6,45%	124,07%	3 841 140	8,21%	2 667 902	69,46%	69,46%
Total général	39 051 420	100,00%	40 275 844	100,00%	103,14%	46 762 578	100,00%	42 204 309	100,00%	90,25%

De manière générale, la part des dépenses d'éducation dans le budget de l'État issue de la loi de finances 2024 sans le service de la dette est de 16, 32%. Ce taux ne tient pas compte des données relatives aux cantines scolaires et à la santé scolaire. On y trouve toutefois les fonds propres des deux (02) universités publiques, les ressources d'autres ministères et institutions, tels que le ministère de la santé, le ministère de l'eau et l'agence de solidarité nationale qui interviennent dans le secteur.

Les partenaires techniques et financiers en appui au secteur de l'éducation contribuent énormément au financement du PSE. Nous citerons ici :

- **l'UNICEF** dont le financement s'élève respectivement à 1 132 258 376 FCFA en 2023 et à 931 680 852 FCFA en 2024, soit un total de 2 063 939 228 FCFA sur les deux années ;
- **l'IDA/PME** dont le financement, à travers le Projet d'amélioration de l'accès et la qualité de l'éducation de base au Togo, s'élève à 8,139 milliards de FCFA,
- **l'AFD** qui a financé le Projet d'appui à la réforme des collèges pour un montant de 4,809 milliards de FCFA ;
- **la Banque mondiale** a aidé à mobiliser un don du **PME** pour financer l'analyse des facteurs favorables, l'élaboration du pacte de partenariat ainsi que l'organisation de la revue sectorielle conjointe de 2025 à hauteur de 119 493 000 FCFA ;
- **la BID** à travers le projet d'amélioration de l'accès-équité et de la qualité de l'éducation au Togo (PAAQET) pour un montant de 649 millions de FCFA ;
- **Fonds japonais pour le développement (FJD)** pour un montant de 395 millions de FCFA a servi au Développement de l'éducation inclusive dans les préfectures de Mô et de Bassar;
- **Health Information System Program, West and Central Africa (HISP WCA)** qui a financé la phase2 du projet DIHS2 à hauteur de 71 305 244 FCFA.

Hormis la GIZ qui intervient beaucoup dans la formation professionnelle mais dont les financements ne sont pas fournis pour l'analyse sectorielle, des partenaires comme le KfW, l'AFD, l'UNESCO, l'IFEF, l'OADEL, etc. appuient le développement de l'ETFP. Au-delà de ces partenaires classiques, **l'ETFP** a bénéficié en 2023 et 2024 de l'appui financier du Programme CLE, de la Fédération togolaise des associations de personnes handicapées (FETAPH) et de l'UEMOA pour une enveloppe totale de 1 638 905 000 FCFA en 2023 et 1 019 356 010 FCFA en 2024.

Le sous-secteur de **l'AENF** a bénéficié quant à lui des financements de DVV International de la coopération allemande, de l'UNESCO, de la DDC SUISSE, d'Action & Éducation, de PAMOJA-Togo et des fonds des communes pour un montant total de 139 953 000 F CFA en 2023 et 76 480 000 F CFA en 2024.

Le sous-secteur de **l'enseignement supérieur et de la recherche** est appuyé par des partenaires à hauteur de 2,094 milliards en 2023 et 3,841 milliards en 2024. Les principaux bailleurs de ce sous-secteur sont la Banque mondiale qui finance les trois centres d'excellence (CERSA, CERME et CERVIDA), l'Allemagne (qui a financé le projet WASCAL), la BID (qui a financé le PARESI) et l'Union Européenne (qui a financé le projet VaRRiWA en 2023).

3.2.3.2. *Réalisations suivant les volets du PSE*

Suivant les trois volets du PSE, quelques activités réalisées sous-secteur sont :

(i) Volet accès équitable

Au préscolaire : En 2023, les financements de l'Etat ont permis d'améliorer l'accès et l'équité au préscolaire. Plus de 641 1 500 500 FCFA ont été alloué pour financer l'appui à la gratuité de l'école et à la dotation en matériels pédagogique au profit de 2524 JEP (321 294 manuels de langue et communication, mathématiques et graphisme). Outre ces deux aspects, des efforts de construction de salles de classe dans les JEP se sont poursuivis (82 nouvelles salles de classes et la réhabilitation de 270 salles), toujours à travers l'appui des partenaires. Par ailleurs les effectifs ont nettement progressé, passant d'une cible prévue de 197 505 à 240 424, soit une progression de 18%.

Également pour améliorer l'environnement des apprentissages, l'Etat a financé à hauteur de 80 000 000 FCFA l'acquisition de quatre mille (4000) kits de mobiliers au profit des JEP du Togo.

En plus des efforts conjugués (gouvernement- PTF) ont permis de dépasser la cible en termes de taux de fréquentation (de 40,7% à 46,6% en 2023 et de 42% à 45,2% en 2024).

Enfin, ces efforts ont permis l'élaboration de la stratégie du préscolaire et celle de l'éducation inclusive

En 2024, l'appui à la gratuité de l'école ainsi que la dotation des établissements du préscolaire en matériels pédagogiques sont au profit de 2586 JEP.

Outre les efforts de l'Etat, la contribution des PTF a permis non seulement l'élaboration, l'impression et la distribution du nouveau cahier journal de classe mais aussi l'élaboration d'un document de stratégie nationale de ressources éducatives et la construction de cinquante-un (51) nouvelles salles de classes dans les jardins d'enfants publics (JEP).

Au primaire : En vue de stimuler la demande de scolarisation pour les enfants vulnérables notamment les filles, les enfants handicapés et les enfants issus des milieux défavorisés en 2023, l'apport du budget de l'Etat a permis de financer la gratuité des frais de scolarité (subvention) pour 5 344 établissements primaires publics à hauteur de 1 452 283 000 FCFA.

Pour promouvoir une éducation inclusive, quatorze (14) écoles spécialisées et mille quarante-cinq (1045) écoles confessionnelles ont également bénéficié de la subvention de l'Etat pour amortir leur dépense de personnel pour un montant respectivement de 25 000 000 et 4 821 214 000 FCFA.

En outre, 30 nouvelles salles de classes ont été construites et 270 salles de classes réhabilitées et équipées en tables bancs.

En 2024, les mêmes efforts de l'Etat en faveur de la gratuité et la promotion de la scolarisation des enfants vulnérables ont permis d'appuyer 5 321 établissements primaire public, la construction de 93 nouvelles salles de classes et la réhabilitation de 295 salles de classes équipées.

Au secondaire 1 et 2 : Au cours de l'année 2023, pour atteindre l'objectif d'amélioration de l'accès équitable, le gouvernement attend améliorer les taux de transition (CM2-6ème et 3ème – 2nde) notamment des filles et les taux de promotion. Le financement de l'Etat a compensé la gratuité des frais de scolarité au profit de 1 309 établissements du secondaire et celle des frais d'inscription aux examens nationaux au profit de 196 886 élèves. Dans la même veine, des collèges et lycées confessionnels ont reçu des subventions en guise de mesures d'accompagnement.

Par ailleurs, les efforts du gouvernement ont permis la construction de 29 nouvelles salles de classes et la réhabilitation de 89 salles de classes dans le secondaire.

En 2024, l'Etat a amélioré l'accès au secondaire en compensant la gratuité des frais de scolarité au profit de 1 377 établissements du secondaire et aussi la gratuité des frais d'inscription aux examens nationaux au profit de 221 042 élèves soit 44,5% le budget de l'Etat par rapport à l'année 2023.

Des établissements d'enseignement confessionnel des 2^e et 3^e degrés ont bénéficié de mesures d'accompagnement.

Par ailleurs, les efforts du gouvernement ont permis la construction de 35 nouvelles salles de classes et la réhabilitation de 113 salles de classes.

En termes d'action d'amélioration des équipements des établissements secondaires, l'AFD/PAREC II a appuyé à l'équipement de 96 modules de 4 salles de classe et de 88 blocs administratifs en mobilier.

En 2024, pour améliorer l'efficacité dans le secondaire, il est prévu comme action la mise en place d'un système d'orientation efficient à travers l'élaboration d'une stratégie nationale de la politique de l'orientation scolaire et professionnelle. Pour ce faire, plusieurs réalisations ont permis d'atteindre cet objectif avec la contribution des partenaires.

Pour l'objectif de création d'un environnement attrayant et protecteur, il y a eu la formation de cent quarante-cinq (145) personnel d'encadrement sur les compétences de vie courante (CVC) avec l'appui de l'UNICEF en vue d'améliorer l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans les écoles.

Pour promouvoir la santé en milieu scolaire et l'hygiène menstruelle des filles, 175 communautés ont bénéficiés de la sensibilisation des parents, des enseignants, des filles et des garçons à la gestion des menstruations avec l'appui de l'AFD.

Pour lutter contre les violences en milieu scolaire, les capacités des équipes de facilitation, les enseignants, les membres de COGERES et APE de 175 collèges ont été renforcés sur la protection et la sauvegarde de l'enfant, les VGMS, le genre et l'éducation sensible au genre toujours avec l'appui de l'AFD.

A l'enseignement technique et professionnel, 117 salles de classe, 49 ateliers, 16 magasins 03 salles informatiques et 60 dortoirs ont été construits et/ou réhabilités avec l'appui de la KfW. Les financements de l'AFD ont permis l'extension du centre de formation aux métiers de l'industrie (CFMI). L'organisation des sensibilisations sur les métiers et filières de formation et les possibilités d'emploi, l'octroi de guides d'implémentation de la formation professionnelle de type dual coopératif au profit des autorités locales et des artisans avec l'appui du FNAFPP. Divers équipements pédagogiques acquis pour les filières eau et assainissement (10), photovoltaïque (2), mécanique d'entretien (6), froid et climatisation (5), mécanique diesel (13) toujours avec l'appui de l'AFD.

A l'AENF, selon le plan sectoriel de l'éducation (PSE) 2020-2030, le gouvernement envisage d'élargir l'accès aux programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle aux jeunes et adultes de 15-45 ans et plus analphabètes et aux enfants de la tranche d'âge 9 à 14 ans exclus du système éducatif formel tout en corrigeant les disparités de tous genres.

Pour réaliser ces objectifs, le gouvernement et ses partenaires ont consenti des efforts en vue de rendre disponible les centres d'alphabétisation pour les jeunes et adultes et les enfants hors système scolaire formel.

En 2023 et 2024, une proportion importante des dépenses est destinée à appuyer les acteurs de la société civile et du secteur privé pour élargir l'offre. Cette implication s'est exprimée par

l'organisation des rencontres de mobilisation des opérateurs, la tenue des campagnes de sensibilisation des populations, en particulier les femmes, à l'importance de l'alphabétisation, l'implication des collectivités territoriales dans les programmes d'alphabétisation et éducation non formelle à travers le projet promotion des systèmes intégrés d'éducation des adultes (SSF) de DVV International. Elle s'est exprimée en outre par la diversification de l'offre en alphabétisation et éducation non formelle en la rendant accessible à toutes et à tous. Il s'est agi d'encourager la création des centres d'alphabétisation en établissant des partenariats à travers la mobilisation de tous les acteurs.

Les dépenses ont également pris en compte la sensibilisation des communautés à l'existence des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

Pour l'encouragement de l'alphabétisation des femmes, un appui est donné aux opérateurs pour l'ouverture des centres d'alphabétisation de base et de post-alphabétisation dans le cadre du projet d'appui à l'alphabétisation fonctionnelle des femmes (PAAFF).

La mise à l'échelle des programmes d'éducation non formelle a occupé une proportion négligeable sur les deux années avec respectivement 10% en 2023 et 6% en 2024 correspondant aux montants 13 476 000 FCFA et 8 171 000 FCFA.

Dans l'enseignement supérieur, les financements destinés à ce volet révèlent que 73,40% en 2023 et 82,80% en 2024 des dépenses sont principalement consacrées à la mise en place de mécanismes incitatifs pour favoriser l'inscription des filles, des étudiants à besoin spécifiques et des étudiants issus de milieux défavorisés dans l'enseignement supérieur, surtout dans les filières scientifiques. Il s'agit essentiellement pour ces années, de l'octroi de bourses et allocations de secours aux étudiants et de la subvention de l'État au transport des étudiants. Ces valeurs sont supérieures à celles relevées en 2021 et 2022 qui étaient respectivement de 69,91% et 77,30%.

S'agissant des bourses et allocations de secours, elles représentent à 70,07% et 80,96% des dépenses du volet en 2023 et 2024. L'effectif total des bénéficiaires est de 76 340 étudiants en 2023 et 77 840 en 2024. Quant aux bourses étrangères du gouvernement togolais, les bénéficiaires sont de 396 en 2023 et de 348 en 2024.

Pour ce qui concerne l'effectif des étudiants, les UPT comptent pour 2023 au total 98 278 étudiants (37 928 filles) et 92 538 étudiants pour 2024 dont 37 119 filles, soit une régression de 5,84%. La proportion de filles des UPT est passée de 38,59% en 2023 à 40,11% en 2024.

Les établissements privés d'enseignement supérieur sous tutelle du MESR totalisent 18 995 étudiants dont 7 447 filles en 2023 contre 19 356 étudiants dont 7 322 filles en 2024.

(ii) Volet qualité

Au préscolaire : En 2023 avec les financements de l'Etat et de ses partenaires, le MEPS a acquis 321294 manuels de langue et communication, de mathématiques et de graphisme, et doté 2524 JEP de matériels pédagogiques. 640 kits de jeux ont été fabriqués et distribués, 1200 matériels adaptés au bénéfice des enfants à besoins spécifiques ont été acquis.

En février 2024, 808 élèves professeurs des JEP ont été recrutés pour le compte de la deuxième cohorte et 648 pour le compte de la troisième cohorte en décembre 2024. 50535 manuels de graphisme, de Langue et communication et de mathématique ont été reproduits et distribués. 2586

JEP ont été dotés en matériels pédagogiques, 7000 kits de mobiliers scolaires, 50 kits de jeux et 25 tobogans ont été acquis et distribués.

Au primaire ; En 2023, les financements ont permis de réviser le module de formation sur l'utilisation des nouveaux manuels/matériels, d'appuyer le fonctionnement des six ENFPE et d'actualiser cinq (5) modules de formation à la réduction des redoublements ; 300 enseignants ont été formés sur l'utilisation des nouveaux manuels de CM1 ; 1575474 manuels de mathématiques et langues et communication de CP1, CP2, CE1 et CE2 ont été réimprimés et distribués et 5344 EPP ont reçu des fournitures et matériels pédagogiques. Aussi, des modules de formation sur l'évaluation en APC ont été élaborés pour l'organisation de l'examen du CEPD.

En 2024, 84 inspecteurs et 20 conseillers pédagogiques ont été formés à l'utilisation des modules sur la réduction des redoublements ; la 2^{ème} cohorte (1600) d'élèves-Professeur d'École ont été recrutés dans les ENFPE en février 2024 et la 3^{ème} cohorte (1500) en décembre 2024.

Au secondaire 1 et 2 : Pour la période 2023-2024, on peut citer la formation de 3683 enseignants du secondaire 1 à l'évaluation en APC, l'élaboration des programmes de la classe de 2^{nde} toutes séries confondues dans le cadre de la réforme curriculaire, le renforcement de 135 formateurs et la formation de 6715 enseignants pour la mise en œuvre du programme allégé de la classe de seconde. 609 chefs d'établissement ont été formés à l'utilisation du guide de chef d'établissement et 1955 enseignants de PCT, SVT et mathématiques du secondaire ont été formés à l'utilisation du guide de matériels scientifiques. Des établissements ont été équipés en ressources numériques : 48 Vidéos projecteurs et 48 ordinateurs.

A l'ETFP : Au sein de ce sous-secteur, des sessions de renforcement de capacités de formateurs ont été organisées (18 en électronique, 73 en mécanique et électricité automobile, 71 en comptabilité, 35 en génie civil, 70 en dessin technique), des programmes d'enseignement ont été révisés intégrant des compétences entrepreneuriales, des guides pédagogiques et d'évaluation pour toutes les filières et des guides d'apprentissage pour les métiers du niveau CQP (Coiffure, Carrosserie automobile, Électricité automobile) ont été élaborés et édités.

A l'AENF : Les actions réalisées au niveau du volet qualité se rapportent à l'actualisation des curricula de l'alphabétisation et post-alphabétisation ainsi que de l'ENF, au renforcement des capacités des acteurs, au suivi-évaluation et supervision. Il s'est essentiellement agi du renforcement des capacités de 120 personnes issues des structures centrales et déconcentrées de l'AENF en élaboration et gestion des projets, en mobilisation des ressources et en méthode REFLECT.

Dans l'enseignement supérieur : l'amélioration de l'encadrement des étudiants, de la participation des professionnels dans les formations, et l'équipement pédagogique des universités publiques sont les principales réalisations du sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

(iii) Volet gouvernance

Au Ministère des enseignements primaire et secondaire (MEPS) : En 2023, le ministère a acquis un logiciel devant servir de plateforme de suivi des PTBA des différents services. Aussi, un consultant *StatEduc*, expert SIGE a été recruté pour travailler sur la migration des bases de données *StatEduc* (Ms Access) vers PostgreSQL et le passage en saisie en ligne. Il a été lancé le processus d'immatriculation des élèves avec la conception de la plateforme d'inscription et de génération des matricules entre autres. En 2024, deux évaluations standardisées à large échelle nationale de type EGRA/EGMA ont été conduites et trois évaluations des pratiques d'enseignement avec l'outil *Teach Primary* ont été mises en œuvre.

Au Ministère de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'apprentissage (METFPA) : Sur la période 2023-2024, plusieurs activités ont été réalisées dont l'élaboration de la stratégie nationale de transformation digitale de l'ETFP, du référentiel et du guide du planificateur de l'ETFP, l'extension du suivi des sortants de l'ETFP avec l'outil *Inserjeunes*, la migration de la base de données *StatEduc* vers *PostgreSQL* en vue de la digitalisation de la collecte de données.

A la Direction Générale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (DGAENF) : Les dépenses de gestion/pilotage intègrent entre autres l'appui au fonctionnement des cadres régionaux et nationaux de concertation en alphabétisation et éducation non formelle (CRC-AENF), l'actualisation de la cartographie des intervenants en AENF, la revue des activités du PAAFF de 2014 à 2021 et la validation de la stratégie d'AENF.

Au Ministère de l'enseignement supérieur et recherche : Au niveau de ce sous-secteur, les dépenses de gestion et de pilotage sont réparties entre la mise en œuvre de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche et le renforcement du système d'information de l'enseignement supérieur. Pour ce qui est du *renforcement du système d'information de l'enseignement supérieur*, le MESR a continué sa collecte annuelle de données sur les statistiques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le ministère en charge de l'enseignement supérieur a un quatrième volet, la recherche. L'essentiel des dépenses à ce niveau repose sur la promotion de la recherche universitaire et extra universitaire pour répondre aux besoins de développement du pays.

3.2.4. Présentation des thématiques

A l'origine, trois thématiques étaient retenues pour être développées. Il s'agit de (i) « La qualité des apprentissages en lien avec les résultats scolaires », (ii) « L'insertion des diplômés sur le marché de l'emploi » et (iii) le « Programme d'alphabétisation des communes : défis et perspectives ».

Compte tenu du réaménagement de l'agenda de la revue 2025 en raison de la fête de la Tabaski, seule la thématique portant sur l'insertion des jeunes a été présentée sous forme de panel. Modéré par M. Emile Kossi N'GUSSAN, Directeur de l'Institut national de formation et de perfectionnement professionnel (INFPP), le panel a connu la participation d'un représentant de la Chambre du commerce et de l'industrie du Togo (CCIT), d'un représentant du Conseil national du patronat (CNP), du Directeur Général de l'Union des chambres régionales de métiers (UCRM) et du Directeur de l'enseignement supérieur. L'essentiel du message a tourné autour de la problématique de l'insertion des diplômés sur le marché de l'emploi dans notre pays, les politiques publiques mises en œuvre et les importantes réformes dans ce sens, la finalité lorsqu'on termine une formation, mieux lorsqu'on décroche un diplôme ou alors ce que deviennent les jeunes togolais quand ils finissent leur formation.

A l'issu des discussions, les recommandations suivantes ont été faites par les panélistes :

- l'élaboration d'un référentiel de compétence par les entreprises ;
- la création d'un cadre de discussion entre les entreprises et l'état pour favoriser un meilleur accompagnement des apprenants lors des stages ;
- la création d'un cadre qui traite des questions de formation et d'emploi ;
- la réorganisation les branches professionnelles et le développement des curricula ;
- l'inscription au programme de la prochaine revue sectorielle de la définition de stratégies pour mettre en place ces cadres.

3.2.5. Travaux en commissions

Pour les travaux en commissions, cinq groupes ont été mis sur pied :

- La commission Coordination et cadre partenarial ;
- La commission Alphabétisation et éducation non formelle
- La commission Enseignement général ;
- La commission Enseignement technique et formation professionnelle
- La commission Enseignement supérieur et recherche

3.2.6. Restitution des travaux en commissions

Vu que les thématiques n'ont pas pu être présentées et débattues en sessions plénières, il a été demandé à chaque commission de prendre la thématique qui était la sienne, ajoutée aux défis et recommandations relevés lors des présentations sous-sectorielles, en plus des enjeux dégagés par le panel pour proposer deux ou trois défis majeurs du sous-secteur, et pour chaque défi, proposer une ou deux recommandations.

Au terme des travaux en groupes, vingt (20) recommandations ont été formulées, dont six (06) pour le MEPS, sept (07) pour le METFPA, trois (03) pour l'AENF, trois (03) pour le MESR et un (01) pour la coordination sectorielle. Elles sont répertoriées dans le tableau qui suit :

Tableau récapitulatif des recommandations de la revue sectorielle de juin 2025

Problème / défi identifié	Proposition de recommandation	Échéancier	Responsable de mise en œuvre
Ministère des enseignements primaire et secondaire (MEPS)			
D1. Disponibilité des ressources éducatives	Poursuivre l'élaboration et la mise à disposition des manuels scolaires à temps	Fin 2026	DPIP
	Accélérer l'intégration pédagogique des TIC dans le système éducatif	Fin 2026	CNDP-TICE
D2. Formation continue du personnel enseignant	Renforcer les capacités des enseignants sur les évaluations des apprentissages	Fin 2026	DRH
	Renforcer les capacités des enseignants du primaire sur la mise en œuvre de la politique des sous-cycles	Fin 2026	
D3. Qualification et spécialisation des enseignants	Recruter aux prochains concours les enseignants ayant reçu une formation initiale	Fin 2026	DRH
Ministère de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'apprentissage			
D 1: Mise en place d'un cadre national de certification et d'un dispositif de validation des acquis de l'expérience	Rec. 1 : Finaliser la mise en place du dispositif des passerelles (Déc 2025)	Fin 2026	DPP ; INFPP
	Rec. 2 : Accélérer la mise en place du dispositif de validation des acquis de l'expérience (Déc 2026)	Fin 2026	DECC ; INFPP ; DPP
	Rec. 3 : Accélérer la mise en place du cadre national de certification (Déc 2026)	Fin 2026	DECC ; INFPP ; DPP

D 2 : Implémentation des programmes de formation en APC	Rec. 1 : Former les formateurs et autres acteurs à l'utilisation des outils élaborés en APC (juin 2026)	Fin 2026	INFPP
	Rec. 2 : Doter les centres de formation de matériels et équipements pédagogiques (sept 2026)	Fin 2026	DFPA ; DEST
	Rec. 3 : Assurer le suivi-évaluation de l'implémentation des curricula de formation selon l'APC (Déc 2026)	Fin 2026	DPP ; INFPP ; DSRP
D 3 : Mise en place d'une carte de développement des compétences techniques et professionnelles	Rec. 1 : Elaborer la carte de développement des compétences techniques et professionnelles	Déc. 2026	DSRP
Alphabétisation et éducation non formelle			
D1 : Insuffisance de financement pour accroître le nombre de centres en AENF	Rec. 1 : Organiser une table-ronde pour mobiliser les partenaires techniques et financiers (PTF) en faveur de l'AENF	Fin 2026	DGAENF
	Rec. 2 : Poursuivre le plaidoyer auprès des communes pour une prise en compte de l'AENF dans leurs stratégies de mobilisation de ressources		
D 2 : Insuffisance de textes qui réglementent les interventions des acteurs du sous-secteur de l'AENF	Rec. 1 : Renforcer les textes (normes et standards) encadrant les interventions des acteurs du sous-secteur de l'AENF	Fin 2026	DGAENF
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche			
D 1 : Adéquation emploi-formation	Rec. 1 : Elaborer et mettre en œuvre la stratégie des formations aux métiers prioritaires	Fin 2026	Cabinet/MESR (DES/DPSSE)
	Rec. 2 : Favoriser l'acquisition des compétences transversales	Fin 2026	UPT/EES
D 2 : Amélioration de la qualité de la formation	Rec. 1 : Améliorer le ratio étudiant/enseignant	Fin 2026	MESR
	Rec. 2 : Renforcer les infrastructures pédagogiques et de recherche	Fin 2026	MESR
Coordination sectorielle et cadre partenarial			
	Rec. 1. Réviser le cadre partenarial		STP/PSE

3.3. Synthèse des travaux et clôture de la revue sectorielle

La clôture de la revue est marquée par :

3.3.1. Lecture du rapport général des travaux

Le rapport général de la revue 2025 a été lu par M. GANDA Ydora, inspecteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Partant des objectifs assignés à la revue de même que les résultats attendus, l'intervenant a fait état des différentes phases de la revue pour ensuite

présenter les résultats majeurs des rapports des sous-secteurs, surtout en termes de défis rencontrés et de pistes de réflexions

3.3.2. Cérémonie de clôture

Elle a été marquée par trois interventions. Le Secrétaire technique permanent est le premier à prendre la parole. Après avoir remercié les ministres, les partenaires techniques et financiers, les équipes techniques sous-sectorielles, l'équipe de coordination et l'ensemble des participants. Il s'est réjoui de l'aboutissement de la revue et a annoncé des actions à venir, entre autres, l'actualisation du diagnostic sectoriel, la révision du PSE dans l'optique de prendre en compte les évolutions au plan national et international, et son alignement sur les nouvelles orientations de la politique générale de développement du nouveau gouvernement, la poursuite du plaidoyer en vue de la réforme du cadre de pilotage du PSE. Il a parlé entre autres de l'appui à apporter au MEPS pour le développement du SIGE et aussi au METFPA pour la carte de développement des compétences techniques et professionnelles. Ces activités, selon le Professeur AKAKPO-NUMADO, seront financées par les fonds de renforcement de capacités (SCG) du Partenariat mondial pour l'éducation (PME). Il a également informé l'assistance de la désignation de l'Agence française de développement (AFD) comme agent partenaire pour la préparation de la requête et la gestion des fonds du PME pour la transformation du système éducatif (fonds STG).

Le second intervenant était le Ministre Isaac TCHIAKPE en charge de l'enseignement technique, la formation professionnelle et l'apprentissage. Après avoir congratulé les participants pour les prestations fructueuses au cours des deux jours, il a déclaré être confiant que les résultats, c'est-à-dire les recommandations issues des travaux seront mises en œuvre. Il a renchéri en demandant aux premiers responsables de la coordination de faire en sorte que la finalité du système éducatif soit orientée vers l'employabilité. Il a rappelé que dans le passé, le système éducatif togolais est l'un des plus enviés en Afrique. En tant que produits de ce système, il a exhorté tout un chacun, à quelque niveau qu'il se trouve, à œuvrer pour la rentabilité du de l'école togolaise, tant sur le plan scientifique que sur le plan de l'enseignement technique et professionnel.

L'honneur était au Professeur Dodzi Komla KOKOROKO, ministre en charge des enseignements primaire et secondaire, Président sectoriel, de prendre la parole en dernière position pour clôturer la session. Il a démarré son intervention avec un humour qui eut tout son sens. Il avait dit qu'il n'était pas venu pour clôturer la revue, la dixième du genre, mais plutôt qu'il était là pour l'ouvrir. Il s'est expliqué en disant que nous sommes à l'heure de la transformation de l'éducation, et que l'éducation est notre avenir. Il a félicité à son tour les participants pour leur engagement et les conclusions auxquelles ils étaient parvenus. Il les a rassurés de la détermination du gouvernement, sous l'égide du Président du Conseil, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, à faire de l'école togolaise la boussole pour le développement de la nation. Il a invité les uns et les autres à des réflexions permanentes pour le devenir de nos écoles.

Monsieur le ministre Président sectoriel a enfin exprimé sa satisfaction par rapport à la participation des partenaires techniques et financiers, des partenaires sociaux et de l'ensemble des participants qu'il a affectueusement appelé les lumières, avant de leur souhaiter un bon retour.

IV. CONCLUSION

La 10^{ème} revue sectorielle conjointe a connu un réel succès et s'est achevée sur une note de satisfaction et d'espoir pour tous. Mais loin d'être une fin en soi, ses conclusions doivent servir de gouvernail pour les différents acteurs ayant à charge un pan de la gestion du système éducatif au Togo. Et comme les ministres du secteur et les partenaires, à travers leurs représentants et surtout la cheffe de file l'ont dit à l'ouverture comme à la clôture de la session, les réflexions sur la

transformation du système éducatif et comment relever les principaux défis du secteur doivent se poursuivre. Et ceci à travers une bataille permanente pour la réalisation des dix-neuf recommandations.

Cela pourrait être une excellente chose si un comité ad hoc de suivi des recommandations, composé de représentants des quatre sous-secteurs ajoutés à l'équipe du Secrétariat technique permanent du Plan sectoriel de l'éducation pouvait être mis sur pied. Cela permettrait un rappel en temps réel aux responsables de ce qu'ils avaient à faire et partant, un suivi effectif de la mise en œuvre des recommandations.

Lomé, le 11 août 2025.

SIGNATURE DE L'AIDE-MEMOIRE

INSTITUTIONS	PRENOMS ET NOMS DU SIGNATAIRE	SIGNATURES ET CACHETS
REPRESENTANTE-RESIDENTE DE L'UNICEF, CHEF DE FILE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS, VICE-PRESIDENTE SECTORIELLE	Dr Erinna Corinne DIA	
MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SOLIDARITE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME, VICE-PRESIDENTE SECTORIELLE (EN CHARGE DE L'ALPHABETISATION ET DE L'EDUCATION NON FORMELLE)	Prof. Kossiwa ZINSOU-KLASSOU	
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE, VICE-PRESIDENT SECTORIEL	Isaac TCHIAKPE	
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, VICE-PRESIDENT SECTORIEL	Kanka-Malik NATCHABA	
MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE, PRESIDENT SECTORIEL	Prof. Komla Dodzi KOKOROKO	

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau de mise en œuvre des recommandations de la revue de novembre 2023

Recommandations de la revue 2023 et commentaires sur le statut	Statut	Responsable
RECOMMANDATIONS LIEES A LA COORDINATION SECTORIELLE		
1. Évaluer de manière systématique et conjointe les résultats atteints à travers le partenariat	NON REALISE	STP
La révision du cadre partenarial n'ayant pas été réalisée, chaque agence ou organisation mène ses actions selon ses procédures. Aussi l'agence de coordination sectorielle, assurée par l'UNICEF depuis près de 10 ans, est en attente d'un nouveau chef de file pour fédérer les actions des partenaires. Le cadre institutionnel de pilotage connaît un dysfonctionnement, car le Comité sectoriel de pilotage (CSP) ne se réunit pas régulièrement. Le décret fixant le cadre institutionnel de pilotage est en cours de révision.		
2. Renforcer la coordination des différents programmes et financements pour une meilleure efficacité et un meilleur alignement par rapport aux priorités nationales	NON REALISE	STP
Dysfonctionnement du cadre partenarial entre le gouvernement et les organisations partenaires pour la définition des mécanismes commun de financement.		
3. Harmoniser les approches pour limiter la lourdeur de certains dispositifs	NON REALISE	STP
Inexistence d'un fonds commun pour l'éducation.		
4. Renforcer l'implication des collectivités locales et de la société civile, notamment les associations des parents d'élèves	REALISE	STP
Les 7 comités régionaux de coordination et de suivi du PSE sont restructurés et redynamisés. Les 117 responsables communaux du pays ont été renforcés sur leurs rôles et responsabilités en matière d'éducation et de formation de leurs ressorts territoriaux. La faîtière des associations des parents d'élèves (UTAPE) a été appuyée par la Coalition nationale togolaise pour l'éducation pour tous (CNT-EPT) à développer le programme 3APE pour plus d'implication des parents d'élèves dans les actions d'éducation.		
5. Étudier la faisabilité de mise en place à moyen terme d'un fonds commun fédérant les appuis des PTF	NON REALISE	STP
Quoique non réalisé, les réflexions sont en cours pour la mise en place d'un fonds commun pour le nouveau financement du GPE pour la transformation de l'éducation (STG).		
RECOMMANDATIONS LIEES AU MEPS		
1. Développer et institutionnaliser le dispositif d'évaluation des apprentissages	REALISE	CNEA
<i>Dans la mise en œuvre de cette recommandation, des activités suivantes ont été réalisées :</i> ✓ le diagnostic du système national d'évaluation des apprentissages ✓ les renforcements de capacités ont été faits ✓ la création d'un centre national d'évaluation des apprentissages en lieu et place d'une équipe pour un meilleur ancrage institutionnel ✓ la réalisation régulière des évaluations (EGRA/EGMA et TEACH déjà réalisés et TBMPE en cours d'implémentation) par le centre avec l'appui de l'équipe. <i>la dotation progressive du centre est en personnel</i>		

Recommandations de la revue 2023 et commentaires sur le statut	Statut	Responsable
2. Accélérer la mise à disposition des manuels et guides scolaires	EN COURS	DPIP
<i>Le processus est en cours</i> ➤ Pour le préscolaire et le primaire ✓ les manuels et guides de mathématique, de graphisme et de langue et communication du préscolaire ont été élaborés, édités, imprimés et distribués ; ✓ les manuels et guides de mathématique et de langue et communication de CP et CE ont été élaborés, édités, imprimés et distribués ; ✓ les manuels de CM1 sont élaborés, édités, imprimés mais ne sont pas encore distribués ; ✓ ceux de CM2 sont en cours d'édition. Ils seront imprimés et distribués en octobre 2025. ➤ Pour le secondaire 1 : ✓ les manuels de sciences (mathématiques, sciences physiques, technologie et SVT) de la classe de 6^e ont été élaborés et édités ; ✓ ceux de la classe de 5^e sont élaborés et ; ✓ ceux de la classe de 4^e sont en cours d'élaboration ; ✓ seul le manuel de technologie de la classe de 6^e est édité et sera imprimé en octobre 2025 ; - le manuel de technologie de 5^e est édité et sera imprimé ultérieurement.		
3. Accélérer la finalisation et la généralisation/mise en œuvre de la carte scolaire	REALISE	DPSSE
<i>La phase pilote du processus est arrivée à son terme avec comme résultats majeurs :</i> ✓ l'élaboration d'une carte scolaire prospective numérique, ✓ l'estimation des besoins futurs d'éducation pour les sept préfectures pilotes, l'actualisation des normes et standards, ✓ l'élaboration d'un guide méthodologique et ✓ le renforcement de capacités de l'équipe technique nationale <i>La phase de généralisation est en cours.</i>		
4. Accélérer l'élaboration de la stratégie de l'éducation inclusive et sa mise en œuvre à travers l'adoption d'un plan opérationnel pour l'année 2024	EN COURS	DEPP
<i>La stratégie est adoptée le 12 avril 2024 avec une feuille de route bien définie. Actuellement, une table ronde avec les PTF est en préparation pour chercher le financement</i>		
5. Renforcer l'orientation scolaire et professionnelle	REALISE	CNIOSP
<i>Au titre de renforcement de compétence :</i> ✓ Il a été procédé en Juillet 2023 au renforcement de compétence des conseillers d'orientation scolaire et professionnelle et de certains enseignants sur les pratiques d'orientation scolaire et professionnelle ; ils sont au service des apprenants des différentes régions dans leurs établissements respectifs ; ✓ le document de stratégie nationale de l'offre de service d'information et d'orientation scolaires et professionnelles est validé en Novembre 2023 ; <i>les 13 psychologues de l'éducation qui viennent d'être affectés au CNIOSP seront formés et déployés dans les différents centres régionaux d'information et d'orientation scolaires et professionnelles (CRIOSP).</i>		
6. Renforcer la politique et le dispositif de formation continue des enseignants	EN COURS	DRH
✓ L'élaboration du schéma directeur de la formation continue est en cours avec les travaux de la commission mise en place à cet effet ; ✓ une plateforme dédiée à la formation continue est mise en place avec des ressources éducatives à l'endroit des enseignants du préscolaire et du primaire. ✓ une carte unique de compétences (CUC) est également opérationnelle. Elle permet d'intégrer toutes les formations reçues par les enseignants (faites par les différentes structures du MEPS ou par congé formation ou personnellement) dans les dossiers du personnel en vue des redéploiements, des affectations ou autres besoins.		

Recommandations de la revue 2023 et commentaires sur le statut	Statut	Responsable
<i>Des sessions de formations sur des domaines précis sont faites au bénéfice de différents corps : conseillers principaux d'éducation (surveillants généraux), enseignants de différents niveaux et spécialités.</i>		
RECOMMANDATIONS LIEES AU METFPA		
1. Renforcer la formation des formateurs	EN COURS	INFPP/DFPA/DRH
<i>Plusieurs actions de renforcement de capacités des formateurs de l'ETFP ont été organisées pour l'amélioration de la qualité des pratiques en classe des formateurs de l'ETFP. La réforme de la formation continue favorisant une ascension dans la carrière des enseignants a été effective avec la prise d'un texte et le lancement de la première cohorte de 2687 bénéficiaires en 2023. Par ailleurs, deux textes majeurs ont été pris en 2024, l'un portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'INFPP et l'autre portant sur l'organisation de la formation initiale et de la formation continue des formateurs. Des activités sont en cours pour la mise en œuvre de la formation initiale des formateurs de l'ETFP dans cinq (05) spécialités en tension identifiées</i>		
2. Augmenter les capacités des centres de formation	EN COURS	PAFPE/PE-CFMI
<i>Dans la dynamique du neuvième projet prioritaire P9, le METFPA a réalisé des constructions, réhabilitations et équipements de salles de classes, ateliers et laboratoires... Il convient de noter que l'augmentation de capacité d'accueil induite est faible par rapport à la demande d'ETFP de plus en plus forte</i>		
3. Diversifier les offres de formation	EN COURS	DPP
<i>La diversification des offres de formations se poursuit à travers l'identification des métiers prioritaires et la proposition de nouvelles filières de formation ainsi que le développement de curricula par l'approche par compétences.</i>		
RECOMMANDATIONS LIEES AU MESR		
1. Améliorer l'encadrement pédagogique des étudiants dans les universités publiques du Togo	EN COURS	UL & UK
<i>Plusieurs activités ont été réalisées pour améliorer l'encadrement pédagogique dans les UPT. Nous notons, entre autres : UK : Augmentation des infrastructures d'accueil ; Renforcement des ressources humaines ; Création de nouvelles filières de formation professionnelle (à savoir : multimédia et internet, informatique et cybersécurité, contrôle qualité et sécurité sanitaire des aliments, maintenance industrielle et services. ...); UL : Amélioration de la qualité de la formation à l'Université de Lomé. Opérationnalisation du Centre de pédagogie universitaire (CEPU): Les locaux du CEPU ont été rénovés et équipés, y compris le studio d'élaboration des supports pédagogiques. Le CEPU a servi de cadre de plusieurs ateliers (3 ateliers) de formation à la pédagogie universitaire à l'endroit des enseignants, des chefs de départements et des doyens (326 personnes formées, soit 56,40 %) Construction et rénovation des infrastructures pédagogiques : Bloc pédagogique WASCAL a été inauguré et ouvert aux activités académiques accueillant les enseignements pour les masters et les doctorants. Construction du Bâtiment siège du CERVIDA et Construction du Bâtiment siège du CERME (en cours) Renforcement des capacités pédagogiques des enseignants : atelier de formation des nouveaux assistants de l'UL à la pédagogie universitaire ; atelier de formation des responsables de l'EQAP sur l'harmonisation des codes des UE et des maquettes</i>		
RECOMMANDATIONS LIEES A L'AENF		
1. Augmenter le budget alloué à l'alphabétisation	EN COURS	DGAENF
<i>Un projet d'appui à l'alphabétisation des jeunes et adultes des groupes organisés est élaboré et le processus de son inscription au PIP est en cours.</i>		
2. Améliorer les conditions de déroulement des formations	EN COURS	DGAENF
<i>LA SNAENF et les curricula d'AENF ont été actualisés et prennent en compte les nouveaux défis et les besoins des bénéficiaires. Le module harmonisé de formation des alphabétiseurs et superviseurs est en cours d'élaboration pour être validé d'ici la fin de l'année.</i>		

Annexe 2 : Tableau des indicateurs de performance du MEPS

Indicateurs	2021-2022		2022-2023		2023-2024	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Préscolaire						
Taux de couverture préscolaire 4-5 ans	39,40%	45,40%	40,70%	46,60%	42,03%	45,20%
Effectif préscolaire	188 610	228 223	197 505	240 424	206 522	230 771
% filles scolarisées au préscolaire	50,60%	51,00%	50,60%	50,42%	50,60%	46,40%
% d'enfants scolarisés dans le privé	25,40%	27,60%	26,00%	49,58%	26,56%	27,60%
Nombre d'éducateurs/trices fonctionnaires	2 589	2118	2 940	2 603	3316	3 106
Nombre d'élèves par salle dans le public	31	36	31	44	31	43
Primaire						
Nombre d'élèves scolarisés au primaire	1 711 572	1 672 475	1 695 962	1 664 472	1 669 112	1 657 602
% filles	49,30%	49,00%	49,40%	48,99%	49,00%	49,01%
Taux d'accès au CP1	105,00%	132,50%	105,00%	136,40%	105,00%	132,32%
Taux d'accès des filles	105,00%	129,80%	105,00%	135,99%	105,00%	131,20%
Taux brut de scolarisation (TBS) Primaire	127,00%	115,40%	124,10%	111,70%	120,00%	116,68%
TBS Filles	117,80%	113,60%	116,80%	119,50%	115,77%	117,25%
Taux d'achèvement Primaire (TAP)	118,40%	88,70%	122,90%	88,80%	128,60%	94,64%
Taux d'achèvement Primaire Filles	89,00%	86,50%	90,60%	87,70%	92,17%	95,97%
Taux de réussite au CEPD	84,00%	81,80%	86,00%	92,80%	88,00%	97,64%
Taux de réussite des filles au CEPD	79,80%	80,54%	82,30%	92,22%	84,83%	97,83%
Ratio élèves / enseignant au public	43	44	43	49	43	52
Secondaire 1						
Taux de transition CM2-6 ^{ème}	88,00%	75,10%	88,00%	85,90%	88,00%	91,00%
Taux de transition Filles	88,00%	74,00%	88,00%	84,50%	88,00%	89,70%
TBS Filles	84,70%	72,90%	88,70%	71,90%	92,70%	78,60%
Taux de redoublement dans le collège	20,10%	15,51%	15,00%	10,80%	15,00%	8,70%
Taux d'achèvement au collège	68,50%	62,70%	79,90%	58,30%	88,70%	61,40%
Taux d'achèvement Filles	62,60%	62,50%	72,60%	58,40%	79,30%	59,30%
Secondaire 2						
Taux de transition collège-lycée (3 ^{ème} -2 ^{nde})	40,00%	43,53%	40,00%	52,20%	40,00%	52,90%
Taux de transition Filles	37,60%	40,08%	37,90%	51,00%	38,20%	52,00%
Taux d'accès lycée	26,70%	31,72%	31,40%	41,80%	36,59%	37,70%
Taux d'accès des filles	29,20%	26,83%	31,90%	38,90%	34,53%	35,80%
Taux brut de scolarisation au lycée	30,00%	34,52%	31,00%	41,80%	33,00%	39,50%
TBS Filles	28,80%	28,55%	31,80%	33,00%	34,80%	36,40%
Taux de redoublement 2 ^{nde}	5,00%	6,82%	5,00%	6,10%	5,00%	2,73%
Taux de redoublement 1 ^{ère}	20,00%	16,28%	20,00%	12,70%	20,00%	11,16%
Taux de redoublement terminal	10,00%	23,05%	10,00%	16,30%	10,00%	13,05%
Taux d'achèvement au Lycée	26,70%	27,16%	23,4%	28,20%	22,79%	29,20%
Taux d'achèvement Filles	22,00%	21,63%	24,30%	23,60%	26,60%	25,20%

Annexe 3 : Tableau des indicateurs de l'ETFP

Indicateurs	2021-2022		2022-2023		2023-2024	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Enseignement technique et formation professionnelle						
Nombre d'élèves	48 013	56 541	49 492	67 183	50 983	71 109
Pourcentage d'élèves dans le privé	62,60%	61,60%	61,9%	59,1%	61,3%	56,3%
Pourcentage de filles	41,00%	39,30%	38,1%	38,4%	37,9%	38,1%
Enseignement technique toutes filières						
Nombre d'apprenants total		34 526	33 373	38 816	33 636	38 154
Nombre d'apprenants secteur public	8 834	8 656	9 868	9 940	10 199	10 096
Pourcentage d'élève dans la filière technique public (% de ETFP)	49,20%	39,90%	48,0%	57,8%	46,9%	53,7%
Poids de la section tertiaire (G1,G2,G3)	71,80%	85,00%	84,0%	82,9%	83,5%	81,7%
Poids de la section industrielle (E,F1,F2,F3,F4,Ti)	28,20%	15,00%	16,0%	17,1%	16,5%	18,3%
Pourcentage de filles dans le tertiaire	62,00%	64,30%	62,6%	65,7%	63,3%	67,8%
Pourcentage de filles dans l'industrielle	4,20%	5,00%	3,3%	7,9%	3,2%	9,1%
Formation professionnelle toutes filières						
Nombre d'apprenants total		22 015	21 075	28 367	22 436	32 955
Nombre d'apprenants secteur public	9 139	13 058	12 861	17 548	13 965	20 982
Pourcentage d'apprenant dans la filière professionnelle publique (% de ETFP)	51,00%	60,10%	61,0%	61,9%	62,2%	63,7%
Pourcentage des centres de formation aux métiers de l'industrie (CFMI)	2,00%		2,0%	43,8%	2,0%	45,5%
Poids de la section industrielle (BT,CAP)	93,00%	95,80%	76,5%	81,9%	75,9%	83,2%
Poids de la formation Prof. (CAP et BT) de type agricole	5,00%	2,30%	4,8%	2,2%	5,3%	3,1%
Pourcentage de filles dans la section industrielle (BT,CAP)	9,60%	11,80%	10,1%	10,7%	10,7%	12,3%
Pourcentage filles dans la formation (CAP et BT) de type agricole	15,50%	27,10%	15,7%	45,5%	16,0%	28,7%
Apprentissage						
Effectif Apprentissage Traditionnel	60 000		60000	155540	60000	171020
Effectif Dual	1 842	1 081	2495	2169	2853	2466
Pourcentage filles dans le dual	15,10%	12,70%	16,2%	12,9%	ND	22,6%
Formation de courte durée						
Effectif	1 667	165	2083	65	2500	100

Annexe 4 : Tableau des indicateurs du MESR

Indicateurs	2021-2022		2022-2023		2023-2024	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Nombre d'étudiants	114 793	113 506	119 292	113 428	123 908	113 938
Pourcentage de filles dans l'enseignement supérieur (Universités publiques)	30,80%	36,14%	31,20%	38,60%	31,84%	40,10%
Nombre d'étudiants / 100 000 habitants (Universités publiques)	1 337	1 193	1 337	1 191	1 378	1 097
Pourcentage d'étudiants dans l'enseignement à distance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,00%	0,00%
Ratio Étudiants/enseignant à l'Université de Kara	112	108	110	90	109	80
Ratio Étudiants/enseignant à l'Université de Lomé	103	128	102	136	102	127
Pourcentage d'étudiants dans les filières scientifiques et technologiques (Universités publiques)	22,40%	16,18%	23,30%	16,01%	24,28%	16,40%
Pourcentage d'étudiants dans le domaine agriculture, sylviculture et halieutique et sciences vétérinaires	2,70%	2,30%	3,10%	0,21%	3,42%	0,16%
Pourcentage d'étudiants dans le domaine de l'éducation (Universités publiques)	1,20%	1,49%	1,40%	0,26%	1,63%	0,28%
Pourcentage d'étudiants dans le domaine santé et protection sociale (Universités publiques)	4,70%	4,10%	4,80%	4,90%	4,87%	3,70%
Ratio chercheurs/1 000 000 habitants	139	nd	146	nd	154	112,56
Pourcentage des instances de gouvernance de la recherche opérationnelles	33,00%	33,00%	33,00%	33,00%	33,33%	33,00%

Annexe 5 : Tableau des indicateurs de l'AENF

Indicateurs	2022		2023		2024	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Education non formelle						
Nombre de centres ENF	8	6	15	6	12	3
Nombre d'apprenants	227	422	450	127	295	121
Nombre de manuels ENF élaborés	1	0	2	0	0	0
Pourcentage de filles	52,00%	55,00%	52,00%	53,50%	52,00%	59,50%
Alphabétisation de base						
Nombre de centres en alpha de base	557	319	312	303	668	376
Nombre d'alphabétiseurs formés	557	180	557	466	700	92
Nombre d'apprenants en alpha de base	16709	7596	9360	7204	20032	9327
Nombre de manuels d'apprentissage élaborés	3	0	5	0	0	0
Pourcentage de femmes	60,00%	85,70%	60,00%	85,44%	60,00%	85,46%
Taux d'achèvement en alphabétisation de base	90,00%	62,50%	90,00%	41,30%	90,00%	57,64%
Post alphabétisation						
Nombre d'apprenants en post-alpha	7818	2260	7818	2169	10614	172
Nombre de centres post-alpha	391	98	391	96	354	9
Pourcentage de femmes	60,00%	85,80%	60,00%	84,37%	60,00%	90,00%

Annexe 6 : Dépenses publiques d'éducation : dotations budgétaires 2022, 2023 et 2024

(En millions XOF)	2022		2023		2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Crédits des MESPTA, MESR et MASPFA par programme						
Ministère des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'Artisanat						
Pilotage et soutien des services du ministère des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'Artisanat	117,9	12 176,2	682,5	20 250,2	642	16 975
Enseignements préscolaire et primaire	36 032,7	85 202,5	12 360,5	98 907,3	8 968	103 011
Enseignement secondaire général	3 646,9	44 436,2	0,0	56 024,2	2 864	58 542
Enseignement technique et Formation professionnelle	3 370,9	9 053,5	3 965,5	13 642,8	4 523	10 289
Artisanat	3,0	711,4	3,0	730,0		
Total	43 171,3	151 579,7	17 011,5	189 554,4	16 997	188 817
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche						
Pilotage et soutien aux services du MESR	274,8	668,7	285,8	675,0	286	703
Enseignement supérieur : orientation et promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires	34,2	35 031,6	33,8	35 046,7	34	40 962
Recherche et Innovation	15 432,9	5 244,6	6 101,0	5 207,3	5 687	5 097
Total	15 741,9	40 944,9	6 420,6	40 929,0	6 007	46 763

Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation						
Pilotage et soutien aux services du ministère	100,0	1 436,6	103,0	1 681,6	173	1 552
Promotion de l'action sociale	0,0	606,7	35,0	672,1	194	746,826
Protection de l'enfant	0,0	332,3	0,0	362,6	0,0	368,945
Genre et promotion de la femme	72,0	586,9	75,0	634,9	408,16	889,589
Alphabétisation et éducation non formelle	0,0	188,9	0,0	198,5	0,0	187,627
Total	172,0	3 151,5	213,0	3 549,7	775	3 745
Répartition des dépenses d'éducation par niveau d'enseignement						
Enseignements préscolaire et primaire	36 131,4	92 644,5	12 877,1	110 737,4	9 610	125 534
Enseignement secondaire général	3 656,9	48 317,4	0,0	62 725,2	2864	64 226
Enseignement technique et Formation professionnelle	3 383,1	10 617,9	4 134,4	16 091,9	4523	10 289
Enseignement supérieur et recherche	15 741,9	40 944,9	6 420,6	40 929,0	6007	51 618
Alphabétisation et éducation non formelle	0,0	366,8	0,0	398,4	775	575,65
Total des dépenses d'éducation	58 913,2	192 891,4	23 432,0	230 881,8	23 779	252 243
Total du budget de l'État	725 449,24	1 205 664,31	1 1478 60,77	1 411 787,74	1 225 982,65	1 545 394,72
Dépenses d'éducation/Dépenses totales		16,00%		16,35%		16,32%

Source : d'après les données du MEPS et de la loi de finances

Annexe 7 : Agenda indicatif de la revue

Horaires	Activités	Présentateurs
Jour 1 (4 Juin 2025)		
8h00 – 8h30	Installation des invités /Film documentaire sur les réalisations du PSE	Equipe STP
	Mise en place du présidium	Equipe STP
08h30 – 9h00	Cérémonie d'ouverture de la revue	- Mot de bienvenue du STP - Intervention du Chef de File des PTF - Discours du Ministre président sectoriel
09h00 – 09h15	- Rappel des objectifs et du programme de la revue sectorielle + Vendredi	Présidium
9h15-11h00	- Présentation de la performance globale du secteur entre 2023 et 2024 - Discussions générales	- Le STP - Présidium/participants
11h00-11h05	- Photos de famille	Equipe STP + Journalistes
11h05 – 11H30	Pause-café	
1 ^{ère} session : Présentation des résultats des années 2023 et 2024		
11h 45 - 13h00	Exécution technique et financière du MEPS et Suivi de l'évolution des indicateurs (présentation et discussion)	Présentateur : MEPS

13h00 – 14h30	Pause Déjeuner	
14h30 – 15h30	Exécution technique et financière du METFPA et Suivi de l'évolution des indicateurs (<i>présentation et discussion</i>)	<i>Présentateur: METFPA</i>
15h30 – 16h30	Exécution technique et financière du MESR Suivi de l'évolution des indicateurs (<i>présentation et discussion</i>)	<i>Présentateur : MESR</i>
16h30 – 17h30	Exécution technique et financière Alphabétisation Suivi de l'évolution des indicateurs (<i>présentation et discussion</i>)	<i>Présentateur : DGAENF</i>
Horaires	Activités	Présentateurs
Jour 2 (5 Juin 2025)		
2^{ème} session : Présentation sur différentes thématiques		
8h30 – 10h30	- La qualité des apprentissages en lien avec les résultats scolaire (IGE) - Restitution PAPIQ et PSEM (INSE)	- M. NOUWOSSAN (<i>Doyen IGE</i>) - M. AMOUZOU-GLIKPA
10h30 – 11h00	Pause-café	
11h00 – 13h00	- Panel sur l'insertion des diplômés (METFPA et MESR avec la participation de la CCIT, le Patronat, l'ANPE et la Chambre des métiers)	- M. N'GUISSAN (<i>Modérateur</i>)
13h00 – 14h30	Pause déjeuner	
14h30 – 17h30	- Programme d'alphabétisation des communes : Défis et perspectives - Présentation sur des expériences de Fonds commun (à confirmer) - Consignes pour les travaux en commission	DGAENF et DVV International AFD Présidium + STP
Horaires	Activités	Présentateurs
Jour 3 (6 Juin 2025)		
8h00 – 11h00	- Travaux en commissions sur les bilans sous-sectoriels et les thématiques : Préparation des présentations des recommandations (2 à 3 au maximum) - Travaux en commission sur le cadre partenarial : Attentes des différentes parties prenantes, engagement, etc.	Commissions
11h00 – 11h30	Pause-café	
11h30 – 13h30	Plénière : Présentation des travaux en commission	Rapporteurs des commissions
13h30 – 14h30	Cérémonie de clôture de la revue : - Présentation des principales conclusions et recommandations - Lecture du rapport de la revue - Allocution du Chef de File des PTF - Discours de clôture du Ministre président sectoriel	- STP - Présidium - Représentant résident UNICEF - Ministre
14h30	Déjeuner et départ des participants	

Annexe 8 : Outil de collecte auprès des partenaires

PARTENAIRE								Unité : Montants en			
Objectif de Développement du Projet	Région d'intervention	Sous-secteur et cycle	Volet du PSE	Montant total	Réalisations				Prévisions		
					Antérieur à 2022	2022	2023	2024	2025	2026	2027
		Préscolaire	Accès équitable								
			Qualité								
			Gouvernance								
		Primaire	Accès équitable								
			Qualité								
			Gouvernance								
		Secondaire 1&2	Accès équitable								
			Qualité								
			Gouvernance								
		Technique	Accès équitable								
			Qualité								
			Gouvernance								
		Supérieur	Accès équitable								
			Qualité								
			Gouvernance								
		Alphabétisation et éducation non formelle	Accès équitable								
			Qualité								
			Gouvernance								

Ministère de l'eau				
ACTIONS	2023		2024	
	Quantité	Montant (milliers de FCFA)	Quantité	Montant (milliers de FCFA)
Forage/Eau (Nombre de points d'eau)				
....				
....				
....				
....				
Autres....(à préciser)				